

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le 19 Septembre 2023 à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : GICQUEL Erwan, BOUTANT Éric, COLINEAUX Huguette, BONNO Jacques, RIAUD Monique, COUEDIC Bertrand, DUBOIS Marie-Annick, DAVALO MALINGE Myriam, THETIOT Laurence, DEFONTAINE Cécile

Absents excusés : DAVALO Jean-François,

Secrétaire de séance : RIAUD Monique

=====

Ordre du jour

N°2023/09/01 – Approbation du PV de la séance du 27 Juin 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/02 – Décisions prises par délégation.

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil municipal du 2 juin 2020

30/06/2023	Broyage végétaux accotements routes et chemins communaux –	SARL BAUCHE NICOLAS	7 590.00	9 108.00
10/07/2023	Prestation attelage visite du jury Villes et villages fleuris - 30.06.23	EARL DU VAUTOUDAN	175.00	210.00
02/08/2023	Désinsectiseur	SA CLAUDE CHENU	120.66	144.79

- Redevance d'abonnement $56.38 \times 129.4 / 123.20 = 59.217$ soit 59.22 € H.T.
- Redevance par m3 consommé $1,85 \times 129.4 / 123.20 + 1.943$ SOIT 1.94 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs de la redevance Assainissement pour l'année 2024 :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/05 – Renouvellement de la redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en date du 29 septembre 2021, le conseil municipal avait décidé de consentir l'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit, et ce jusqu'au 31 octobre 2023, afin de soutenir les commerçants et limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de certains professionnels.

L'échéance arrivant bientôt à son terme, il est donc impératif de délibérer à nouveau. Considérant la possibilité de consentir une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit justifiée par des considérations d'intérêt public local, il estime qu'il peut être opportun de renouveler cette gratuité pour un an.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur la gratuité de l'occupation du domaine public pour tous les commerçants (sédentaires, ambulants, terrasse, étal) justifiée par des considérations d'intérêt public local.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien de la gratuité de l'occupation du domaine public jusqu'au 31 octobre 2024.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/06 – Modification de la grille tarifaire pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en date du 22 novembre 2022, le conseil municipal avait révisé les tarifs de la salle polyvalente applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Depuis, cette période, il s'avère que l'offre de location du vidéo projecteur n'est plus adaptée. En effet, la location du vidéo projecteur et de la sono désuète, ne sont plus loués ou font l'objet de remarques.

Le montant de 45 € pour une utilisation générale de quelques minutes fait que les personnes se retrouvent à louer à l'extérieur.

Monsieur le Maire propose d'inclure la location du vidéo projecteur dans le tarif de la salle comme il est le cas pour les réunions d'entreprise. Cette proposition sera valable pour les habitants de Caro comme pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la gratuité de la location du vidéo projecteur et de l'inclure dans le tarif de location de la salle polyvalente selon le tableau ci-après :

	Salle	Restaurant	Cuisine	Total
ASSOCIATIONS DE CARO				
Animations ou repas à but non lucratif	gratuit	gratuit	50 €	50 €
Animations ou repas à but lucratif	70 €	50 €	50 €	170 €
Sonorisation				gratuit
PARTICULIERS DE CARO ENT. OU COMITES D'ENT.				
1 repas (buffet, fête de famille)	70 €	40 €	85 €	195 €
2 repas (mariage,...)	100 €	60 €	100 €	260 €
Forfait 2 jours				440 €
Vin d'honneur	35 €	20 €	45 €	100 €
Sonorisation + vidéoprojecteur	gratuit			gratuit
DIVERS				
Réunions d'entreprises ou d'information y compris la sonorisation et le vidéoprojecteur	70 €			70 €
ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR				
Animations à but non lucratif	85 €	50 €	100 €	235 €
Animation à but lucratif	135 €	65 €	135 €	335 €
Sonorisation + vidéoprojecteur				45 €
PARTICULIERS DE L'EXTERIEUR ENT. OU COMITES D'ENT.				
1 repas	125 €	60 €	125 €	310 €
2 repas	160 €	70 €	160 €	390 €
Forfait 2 jours				660 €
Vin d'honneur	80 €	120 €		200 €
Sonorisation + vidéoprojecteur				45 €
DIVERS				
Réunions d'entreprises ou d'information y compris la sonorisation + vidéoprojecteur	130 €			130 €

.../...

Caution (habitants de CARO) 500 €

Caution (personnes de l'extérieur) 1 000 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/07 – Subvention aux associations communales et hors-communes

Dans le cadre de l'attribution des subventions, comme convenu l'an dernier, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de ne présenter au conseil que les dossiers complets. Conformément à l'engagement pris, les demandeurs ont été relancés suite à une première analyse de la complétude des documents afin de permettre une impartialité totale.

Le vote s'effectuera en deux temps avec tout d'abord les associations communales puis celles hors-commune.

Monsieur le Maire indique qu'il ne représentera pas Huguette COLINEAUX dans les débats en ce qui concerne les associations communales. En effet, de par son statut dans l'association CARO MISSIRIAC, elle a un intérêt à l'affaire (art. L2131-11 du CGCT).

Associations communales	Montant accordé 2022	Montant demandé 2023	Proposition commission
UNACITA	300,00	300	300
CARO MISSIRIAC association sportive	1 600,00	1600	1600
Le Club de l'amitié	700,00	700	700
TOTAL		2600	2600

Nombre de votant : 9

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Associations hors-commune	Montant accordé 2022	Montant demandé 2023	Proposition commission
Les Camélias	100,00	100	100
Donneurs de sang	80,00	80	80
Echange et partage du deuil	30	300	30
Rêves de clown		100	50
Union départementale des Sapeurs Pompiers		100	100
ADMR Malestroit	400,00	400	400
TOTAL		1000	760

Nombre de votant : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Subvention exceptionnelle :

Enora est inscrite dans la liste des sportifs de haut-niveau et vient de remporter le titre de vice-championne du monde espoirs d'escrime handisport en Corée du Sud.

Dans le cadre de ses futures compétitions, elle recherche des soutiens et propose une cagnotte en ligne. Enora a besoin d'un budget de 8500 € afin de pouvoir boucler son projet.

M. le Maire propose d'attribuer à Pontivy Escrime, la somme de 450 €. Cette somme sera intégralement reversée à Enora par le biais de l'association.

Nombre de votant : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations communales, hors-commune et subvention exceptionnelle, comme tel que décrit dans les tableaux ci-dessus.

N°2023/09/08 – Prise en charge partielle de la rémunération ASEM de l'école St-Hervé

Depuis quelques années, l'école privée Saint-Hervé met à disposition de la commune son agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) pour la surveillance des enfants de maternelle de 12h45 à 13h15 après le service des repas au restaurant scolaire.

M. Le Maire rappelle la répartition des dépenses de personnel liées à ce dispositif établi dans le cadre du regroupement pédagogique :

Commune de Caro 60 % - Commune de Monterrein 40 %

La charge globale de la dépense pour l'année scolaire 2022/2023 est estimée à 1.293,58 €, soit une participation pour la commune de 776.15 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord à la prise en charge des frais de rémunération des ASEM,
- Autorise le versement des sommes dues à l'OGEC St Hervé sur présentation d'un état des salaires versés,
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/09 – Déclaration de vacances d’emploi et suppression de poste « Adjoint technique principal de 1^{ère} classe »

Compte tenu du départ en agent, il convient donc de pourvoir à son remplacement et de procéder à la déclaration de vacance d’emploi auprès du centre de gestion ; un de nos agents souhaite être détaché sur ce poste dans le cadre d’un changement d’emploi. Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’approuver le tableau des effectifs ci-dessous

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

COMMUNE DE CARO				TABLEAU DES EFFECTIFS AU		06/07/2023	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	date prise d'effet	Grade	cat. Échelle	DHS du poste en centième+ DHS en heure	Missions pour information	Poste occupé	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %) ou ETP
Filière Administrative (service administratif)							
création 10/10/2022	01/12/2022	Adjoint administratif Principal 2ème classe	C2	35,00/35h00	Secrétaire générale	titulaire	1
Création le 23/06/2020	15/04/2020	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe C1	C3	35,00/35h00	Adjointe responsable des services	Titulaire	1
création 05/04/2023 n°056230400996874	01/05/2023	adjoint administratif territorial	C1	19,25/19h15	Gérante agence postale	Titulaire	
Filière technique (service technique)							
N° V05622100839647001 du 8 novembre 2022		adjoint technique territorial	C1	35h/35h00	Agent polyvalent voirie, bâtiments, espaces verts	stagiaire	
N°2018/03/16 du 28/03/2018 N°2021-04-17 du 12/04/2021 à cpter 28/06/2021		Adjoint technique territorial C1	C1	35,00/35h00	Agent polyvalent voirie, bâtiments, espaces verts	Titulaire en disponibilité Recrutement d'un CDD	1
Création le 04/07/2022		Adjoint technique territorial principal 2ème classe C2	C2	35,00/35h00	Agent polyvalent voirie, bâtiments, espaces verts	Titulaire	1
Filière technique (service restauration scolaire et entretien des bâtiments)							
Création le 23/06/2020 supprimé le (en attente)	01/06/2020	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe C1	C3	19,58/19h35 (A) 23h30	Agent polyvalent restauration et ent. bâtiments communaux	Titulaire en disponibilité	0,56
Création le 08/08/2023 n°V056230801153973001	12/08/2023	adjoint technique territorial	C1	19,58/35ème	agent polyvalent restauration et ent. Bâtiments communaux	Titulaire	
création le 05/04/2023 n°056230400996980	05/05/2023	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	29,44 annualisé 29h26	agent polyvalent restauration et ent. bâtiments communaux et animatrice périscolaire	titulaire	
Filière sociale (service scolaire et périscolaire)							
Création le N° 2022-003 du 08/03/2022	15/12/2021	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe C2	C3	28,57 annualisé	ATSEM	Titulaire	0,78
Filière culturelle							
Création 01/02/2021 N°2021-29 du 22/07/2021		Adjoint territorial du patrimoine Principal 2ème classe C1	C2	15,00h	Bibliothécaire	Titulaire	0,43
						CNRACL	
						IRCANTEC	

N°2023/09/10 – Désignation des référents déontologiques des élus

Conformément au courrier reçu du Préfet concernant la possibilité de consulter un référent déontologue. Cela ne revêt aucun caractère obligatoire sachant qu'il est possible de le mutualiser entre plusieurs collectivités. M. Le Maire présente ce dispositif à l'assemblée et soumet leur volonté pour désigner ou non ce référent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reporter cette désignation ultérieurement afin M. le Maire travaille avec les Maires d'autres collectivités.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

N°2023/09/11 – Désignation d'un élu référent pour le SMGBO

Dans le cadre de ses missions et notamment sa mission de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust lance une étude sur les bassins versants des Arches et du Guidecourt, respectivement en état écologique moyen et médiocre (carte en pièce jointe). Cette étude est réalisée avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan.

Cette étude vise à connaître l'état physique des cours d'eau et des milieux associés (zones humides, zones de sources...) et à identifier les causes de dégradation de l'état écologique, pour ensuite définir un programme de restauration nécessaires à l'atteinte d'un bon fonctionnement des milieux humides et aquatiques. Cela dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Pour assurer un bon déroulement de l'étude, le SMGBO nous sollicite aujourd'hui afin de désigner un élu référent pour chacune de nos communes. Ce référent serait l'interlocuteur privilégié du SMGBO, et si besoin un relais auprès de nos administrés (agriculteurs, riverains...), durant toute la réalisation de l'étude.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer M. Jacques BONNO, référent pour le SMGBO.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

TOUR DES ADJOINTS :

Eric BOUTANT :

La lettre d'info doit être impérativement envoyée avant la matinée citoyenne.

Une convocation à la commission scolaire a été envoyée pour faire un point sur tous les projets relatifs à l'étude menée sur la restauration scolaire le semestre dernier. Une mise au point devrait être faite à partir de la Toussaint, en intégrant le personnel cantine.

Réunion pour finaliser le repas des aînés le 27/9

Etat des lieux de la salle polyvalente, vol d'un extincteur

Huguette COLINEAUX :

27/9 de 19h30 à 21h réunion pour l'organisation de la matinée citoyenne, le marché de Noël et le Plan Communal de Sauvegarde.

Jacques BONNO :

Un talus boisé sera mis en place prochainement sur la parcelle agricole encadré par GBO
Devant la station d'épuration (zone de stock), aménagement d'un talus boisé pour la fin d'année, les écoles seront associées à ce projet

Petit soucis du camion en panne. Faut-il racheter un camion vu le montant, il a été demandé un devis pour la remise en état.

La séance est levée à 21h30.

Signature des membres présents

GICQUEL Erwan	BOUTANT Éric	COLINEAUX Huguette
BONNO Jacques	RIAUD Monique	DUBOIS Marie-Annick
COUEDIC Bertrand	DAVALO Jean-François Absent excusé	DAVALO MALINGE Myriam
DEFONTAINE Cécile	THETIOT Laurence	